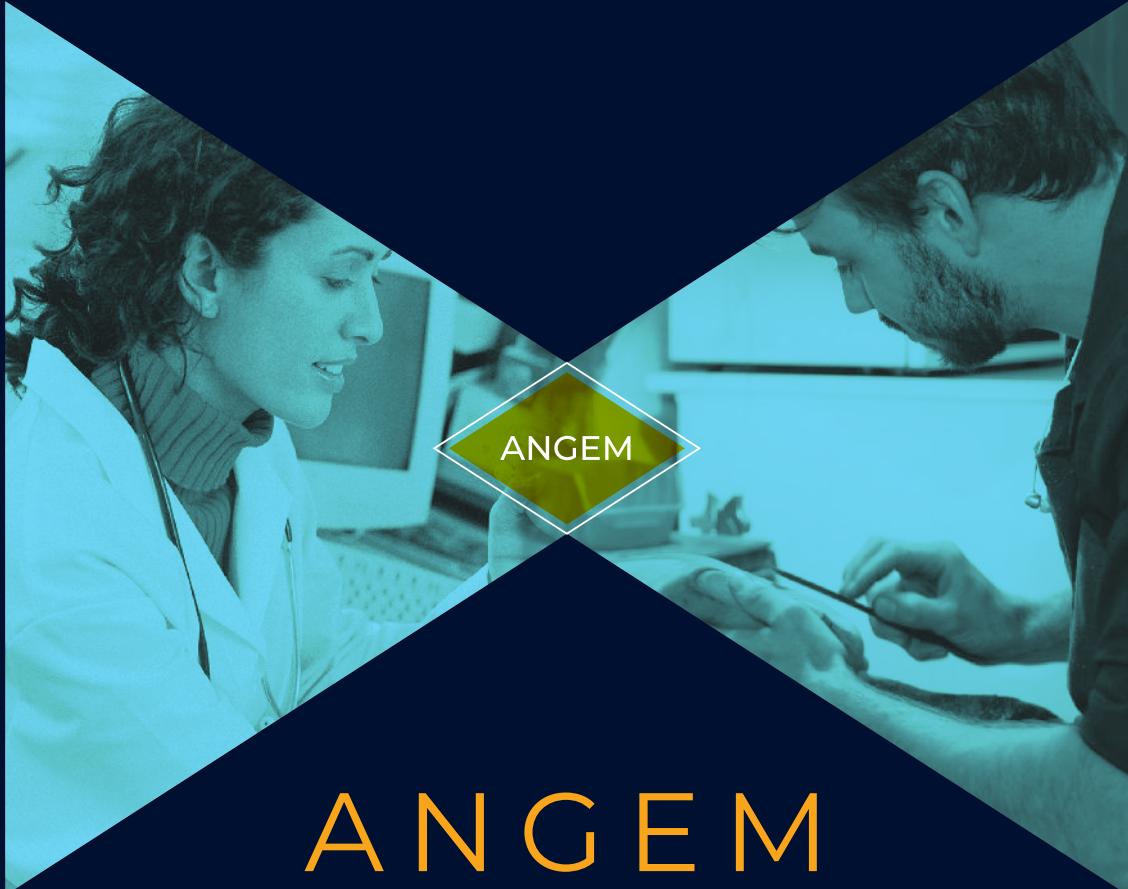




القرض الشعبي الجزائري
CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE

Développons
ensemble
votre avenir.



ANGEM

Le Banque à votre service



021 64 15 15



Créez votre propre emploi en profitant des dispositions du MICRO-CRÉDIT



ANGEM



Nous saurons vous orienter.

Vous êtes au chômage ?
vous avez un emploi instable ?
Vous êtes sans revenu ?
Le CPA vous oriente pour
construire votre réussite
par le Micro-Crédit.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour pouvoir bénéficier d'un Micro-Crédit vous devez :

- Disposer d'une décision d'éligibilité et de financement délivrée par l'Agence Nationale de Gestion du Micro-Crédit «ANGEM».
- Posséder un savoir-faire en relation avec l'activité projetée.
- Disposer d'un apport personnel.

CARACTÉRISTIQUES DU CRÉDIT

Le Micro-Crédit est un prêt accordé pour la création d'activité par l'acquisition des petits matériels et matières premières de démarrage, ainsi que les dépenses nécessaires au lancement de l'activité.

MODE DE FINANCEMENT

Le coût global de l'activité projetée est de un million de dinars (1 000 000 DA) au maximum, financée par :

- Crédit bancaire « CMT » : 70%
- Prêt non rémunéré « PNR ANGEM » : 29%
- Apport personnel : 1%

DURÉE DU CRÉDIT

La durée du crédit est de huit (08) années, dont trois (03) années de différé.

DURÉE DE REMBOURSEMENT

Le remboursement du crédit s'effectue à la fin de la période de différé, par échéances semestrielles.

TAUX D'INTÉRÊT

Le taux d'intérêt est variable, selon les conditions générales de banque en vigueur, bonifié à 100%.

LES GARANTIES EXIGÉES

- Le nantissement des équipements et matériels.
- Les gages de matériels roulants.
- La délégation d'assurances multirisques professionnelle et / ou tous risques.

CONSTITUTION DU DOSSIER

(Se référer à la convention du 11-05-2016 ANGEM/Fonds de garantie/CPA)

- Une demande manuscrite de financement adressée à la Banque, établie par le promoteur expressément chiffrée.
- Un acte de naissance.
- Un certificat de résidence.
- Le diplôme, qualification professionnelle, attestation de formation ou tout autre document attestant d'un savoir-faire.
- Copie de la pièce d'identité (CIN ou PC)
- Un exemplaire de la décision d'éligibilité et de financement, établie par l'ANGEM.
- Un exemplaire de l'étude technico économique préparée conjointement par le promoteur et l'ANGEM, et complété par les factures proformas des équipements et matériels et devis estimatifs de l'assurance des équipements et/ou des matières premières et/ou des marchandises et/ou d'un devis estimatif des travaux d'aménagements à réaliser.
- La (les) facture(s) proforma des équipements et matériels à acquérir et/ou des matières premières et/ou de marchandise et/ou un devis estimatif des travaux d'aménagement à réaliser.
- Une copie des attestations de non affiliation CNAS et CASNOS.